

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 B.T
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 548 / 1992

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE **LA PROCÉDURE**
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
Le dimanche 18 octobre 1992
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS
 RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

OBJET DE LA PROCÉDURE
OBSERVATION D'UN O.V.N.I.

93307619

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'enquête
2	Procès-verbal d'audition de témoin : P , P
3	Planche photographique
4	Carte géographique
5	Plan de situation
6	Croquis des objets observés

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART. ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1	M. le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/>	1	M. le Préfet du département des A.H.P
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	M. le Directeur de la Gendarmerie bureau Emploi-Renseignement
	<input type="checkbox"/>	1	M. le Général commandant la Région Aérienne Méditerranée
	<input type="checkbox"/>		AUX ARCHIVES

SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ de gds
 LE 26-11-1992

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

93307 9

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

C.U. 04385 - PV 00548/92

Nous soussigné : gendarme J G , APJ, en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le dix neuf octobre mil neuf cent quatre vingt douze, à neuf heures et
trente minutes,

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, sommes informés par un
militaire de la brigade de que le 18 octobre 1992 vers 22
heures 30 minutes, un couple circulant sur le C.D , commune d'
à observé deux O.V.N.I.

Il s'agit de monsieur et madame P , P , demeurant
. Ces personnes sont invitées à se présenter à
notre unité.

ETAT DES LIEUX.

--Etat des lieux du point d'observation --

Le lieu d'observation des phénomènes se situe en bordure du C.D , au
lieu-dit " , commune d' . Ce col se trouve au Sud
de l'agglomération d' et culmine à 910 mètres. Le C.D relie
l'agglomération d' au lieu-dit " commune de .
(Cf carte géographique pièce N° 4 et 5 et cliché N°1 - pièce N°3)

A l'Est du point d'observation se trouvent deux résidences secondaires
actuellement inhabitées.

Une ligne électrique surplombe le point d'observation. Cette ligne
dessert la commune d' .

--Etat des lieux sous les objets observés --

Les objets observés se trouvaient sur la crête qui sépare le hameau "
du col de Félines. Dans ce secteur ne se trouve aucune habitation, ni
ligne E.D.F. Le relief est très accidenté. La végétation se compose de pins
d'une hauteur de 10 à 15 mètres environ. Aucun chemin ne permet l'accès en ces
lieux. (Cf carte géographique pièce N° 5 - clichés N° 2, 3, 4, 5 - pièce N° 3)

--Conditions météorologiques au moment de l'observation --

Le 18 octobre 1992, le temps était clair, le ciel étoilé. Il n'y avait
plus de vent. La température était fraîche.

MESURES PRISES

Par message N° 620/M du 19 octobre 1992, nous rendons compte des faits à
notre commandant de compagnie à .
Un relevé d'état des lieux ainsi qu'une planche photographique sont établis.

ENQUETE

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04385 - PV 00548/92

01 2

Le 19 octobre 1992, M. P . P , nous relate les faits téléphoniquement et nous déclare ne pas pouvoir se présenter à notre unité en raison du décès d'un proche parent.

Le 27 octobre 1992, à 14 heures 20, nous procédons à l'audition de P , P . Ce dernier nous relate les circonstances dans lesquelles en compagnie de son épouse, il a observé le phénomène. Il précise que son épouse éprouvée par le décès survenu dans sa famille ne peut se déplacer pour être entendue. (Cf pièce N°2)

M. P , P est connu de nos services comme une personne sérieuse. En effet ce dernier a résidé sur la commune de , où il exerçait la profession d'éleveur.

--- A , le quatre novembre mil neuf cent quatre vingt douze, à dix huit heures,

L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 04385 - PV 00548/92

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

02

1

Nous soussigné : gendarme J G , APJ, en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

Pl P , 36 ans,
né le FRANCE,
demeurant

~~93307619~~

953 07689

marié, DESSINATEUR EN BATIMENT, nationalité française,

qui déclare le vingt sept octobre mil neuf cent quatre vingt douze
à quatorze heures et vingt et une minutes:"

---Le dimanche 18 octobre 1992 à 22 heures 10, je circulais avec mon véhicule
sur le C.D en direction d' . J'étais en compagnie de mon
épouse. Je venais de et je rentrais par les petits cols de montagne
pour rejoindre . La nuit était très claire et il n'y avait
plus de vent.

---Vers 22 heures 15, en arrivant sur le col de , mon regard est attiré
par une lumière clignotante à faible altitude. Cette lumière se situait au Nord
Ouest du col de félines, sur la crête à l'est du hameau . A première vue
nous avons pensé de suite à un hélicoptère en manoeuvre. Mon épouse me fait
alors remarqué qu'une deuxième lumière similaire est à proximité de la première.
Intrigué par les faits je me suis arrêté, j'ai éteint les phares et arrêté le
moteur de mon véhicule.

---Mon épouse et moi même avons ouvert les portières et avons examiné plus
attentivement les phénomènes. Apparemment, on pouvait tout à fait imaginer voir
les feux clignotants de deux hélicoptères en vol stationnaire, à ceci près,
qu'il n'y avait aucun bruit.

---On estime que la distance qui nous séparait du phénomène était de 300 à 400
mètres et son altitude de 50 mètres au dessus des arbres.

---durant dix minutes, il ne s'est produit aucun déplacement. Nous avons observé
que chacun des objets possédait un feu orange clignotant situé au centre et
des feux blancs qui tournaient dans le sens contraire des aiguilles d'une montre
autour du feu orange.

---Après plusieurs minutes d'observation et nos yeux s'étant habitués à
l'obscurité, une masse sombre située sous ces feux clignotants nous ait apparu
progressivement. Cette masse avait vaguement la forme "d'un chapeau de lampe
écrasé".

---Après dix minutes d'observation, les objets ont amorcé une descente très
lente, à peine perceptible de l'autre côté de la crête.

---Je ne peux pas vous préciser les dimensions des objets, je peux vous dire
simplement que nous étions situé à environ à 300 ou 400 mètres des objets et que
ceci mesurait de notre point de vue 4 à 5 centimètres.

---Une fois les objets disparus derrière la crête, nous avons décidé de
rejoindre le plus rapidement possible le lieu-dit " ,

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 04385 - PV 00548/92

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

02 2

carrefour de _____ pour essayer de revoir le phénomène. Nous n'avons plus observé les objets.-----

-- A _____, le vingt sept octobre mil neuf cent quatre vingt douze, à 15h00

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur



CLICHE N° 1

Vue du col de _____ à partir
du C.D _____ sens _____ -

A gauche, la forêt de sapins au
dessus de laquelle ont été aper-
çus les objets.
Position des observateurs.

CLICHE N° 2

- Vue prise du col de _____
- Vue de la crête au dessus de
laquelle ont été vus les objets
- Sens de déplacement des objets.



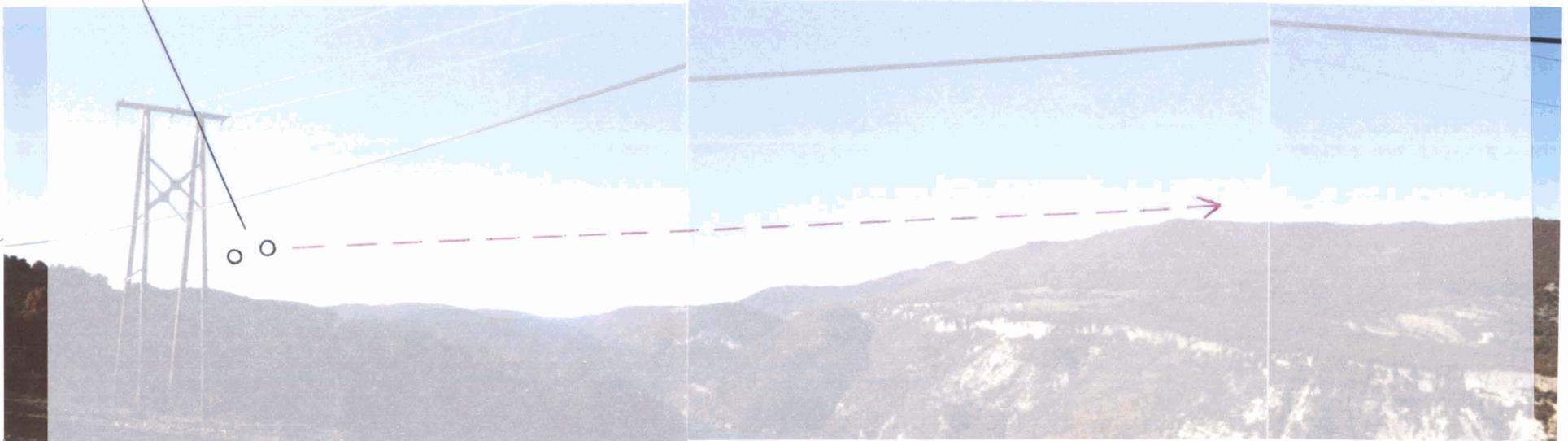
CLICHE N° 3

Vue prise à partir du Col

•
Position des témoins au moment
de l'observation.
Position des objets dans le ciel
Sens de déplacement des objets.

CLICHE N° 4

- Vue de la crête " " au dessus de laquelle ont été vus les objets.
- Clichés pris à partir du .
- Position des objets au moment de l'observation.
- Sens de déplacement des objets.



CROQUIS REALISE PAR L'OBSERVATEUR.

